

N° 23-02-01

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le premier février, le Conseil Municipal de la Commune de BREUIL-BOIS-ROBERT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard MOISAN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 janvier 2023.

Nombre de Conseillers :
En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 11

PRÉSENTS : M.M. MOISAN (Maire), DA SILVA PEDRO, DELAUAUD, FORTIN, KERJEAN, MANIANGA-KEYET, ROUXEL.
Mme VOLLAND.

EXCUSÉES : Mmes DESPINS (pouvoir à Mme VOLLAND), FOURNET (pouvoir à M. MOISAN), JACQUENET (pouvoir à M. DA SILVA PEDRO).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. DELAUAUD.

OBJET :
Remboursements frais de stage/personnel communal

Monsieur le Maire expose aux conseillers que les agents techniques communaux ont effectué des stages de formation qui se déroulaient aux ALLUETS-LE-ROI. Ces stages ont engendré des frais de repas pour les deux agents concernés et des frais de déplacement pour l'un d'entre eux (stage aux ALLUETS-LE-ROI et visite médicale à GARGENVILLE).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- . autorise le remboursement par la Commune des frais de déplacements effectués par l'agent qui a utilisé son véhicule personnel, selon les règles applicables aux fonctionnaires territoriaux ;***
- . autorise le remboursement par la Commune des frais de repas occasionnés pour les deux agents, selon les règles applicables aux fonctionnaires territoriaux.***

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
En Mairie, le 2 février 2023.

Le Maire,
Bernard MOISAN

